



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 27  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 22.059/D

**OBJET :** APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET LE CCAS POUR LE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE DU 22/09/2022

LE JEUDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,  
Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,  
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,  
Monsieur Dominique ESTEVE, Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI,  
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Karim SELLAMI,  
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Arnaud DEGEN,  
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,  
Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,  
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,  
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Franck PEROIS,  
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,  
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,  
Madame Caroline COLL a donné pouvoir à Monsieur Karim SELLAMI

SEANCE DU 22/09/2022

**OBJET :** APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET LE CCAS POUR LE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°02-2022 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 24 janvier 2022 relative à la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Essonne sur le suivi et l'accompagnement des allocataires RSA,

Considérant la nécessité d'une convention de reversement de la participation relative au financement du poste de référent RSA du Conseil Départemental entre la Commune de Brunoy et le CCAS,

Considérant le projet de convention en annexe de la présente délibération,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. Bruno GALLIER, Président du CCAS & M. ADAM, Vice-Président du CCAS ne prennent pas part au vote**

SEANCE DU 22/09/2022

**OBJET :** APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET LE CCAS POUR LE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ledit projet de convention de reversement de subvention du Conseil Départemental annexée à la présente délibération et tous les actes s'y rapportant.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2022

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 23/09/2022

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 22.059/D

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET LE CCAS POUR LE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20220922-BRU\_DE\_22082\_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2022

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_22082\_1

Date de réception en Préfecture : 23 septembre 2022